



Congé payé en congé parental

Par **sundy2208**, le **21/08/2012** à **18:27**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental d'éducation depuis le 1 décembre 2010, j'ai redemandé un prolongement d'un an de mon congé parental (le dernier), mais ce qui me pose problème c'est que ma patronne ne veut pas me payé mes jours de congé payé qu'elle me droit d'avant..Et ce 21 jours en tout.

Avec l'article du 22 avril 2010 sur le report en n'a t-elle le droit svp.

Déjà quand je lui ai annoncé que j'étais enceinte, ça ne lui à pas plu du tout et maintenant elle fait tout pour ne pas me payer.

De plus, nous voulons refaire un petit bout pour la fin de l'année.Comment ça ce passe du coup??

Puisque je suis en congé parental jusqu'à l'année prochaine le 1 octobre 2010.

Et pour mes congés payé comment je fais, car je serais de nouveau en congé maternités.

D'avance merci pour votre réponse

Par **sundy2208**, le **23/08/2012** à **09:06**

Re,

excusez moi, je suis en congé parental jusqu'au 1 octobre 2012.

SVP répondez-moi.

Merci